

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 05/06/2023

**OBJET : Avenant n°2 avec la société ETS JOSEPH SAS Lot 12 pour la construction de la salle des fêtes et d'une crèche**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 24**

**Nombre d'exprimés : 28**

**Date convocation 30/05/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le cinq juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Christophe DEBIZE, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Céline BABUS, Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN,

Procurations :

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND

Luc FERJULE à Max DURMARQUE

Stéphane DUTHEIL à Pierre REBUT

Didier RICHERD à Daniel POMERET

Excusés :

Alexis VERMOREL

Angélique ALFRED secrétaire de Mairie assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Xavier FELIX expose que l'avenant n°2 porte sur la modification de la plonge.

### Montant initial du marché

- Montant HT : 5 663.38€
- Montant TTC : 6 796.42€

### L'avenant n°1 concernait la prolongation de la durée du marché jusqu'à la fin des travaux

### Montant de l'avenant n°2

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : + 593,55€  
(Suppression Plonge sur mesure 1801 à 2000 – 1 bac 500x500 mm à gauche :  
- 1341,35€  
Ajout Plonge sur mesure 2 bacs 500x500 mm à gauche : + 1934,90€)
- Montant TTC : + 712.26 €

### Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 6 256.93€
  - Montant TTC : 7 508.32€
- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité des membres présents

1°) **APPROUVE** l'avenant n°2 avec la société ETS JOSEPH SAS Lot 12 pour la construction de la salle des fêtes et d'une crèche

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire

